

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 340

HAUT CONSEIL DES FINANCES PUBLIQUES

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN CASTEX, PREMIER MINISTRE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre MOSCOVICI

Président du Haut Conseil des finances publiques

Responsable du programme n° 340 : Haut Conseil des finances publiques

Créé par une disposition de la loi organique n°2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) est un organisme indépendant du Gouvernement et du Parlement. Placé auprès de la Cour des comptes et distinct de cette dernière, il est présidé par le Premier président de la Cour des comptes et comprend dix membres : quatre magistrats de la Cour des comptes désignés par son Premier président, quatre membres nommés par les présidents des assemblées parlementaires et par les présidents des commissions des finances de ces assemblées, un membre nommé par le président du Conseil économique, social et environnemental et le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

La loi organique du 17 décembre 2012 transpose en droit français les dispositions du traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, ratifié par la France en 2012. Ainsi, le Haut Conseil des finances publiques est chargé d'une mission spécifique qui contribue à la bonne gouvernance des finances publiques :

- il rend un avis sur les prévisions macro-économiques sur la base desquelles sont construits les projets de textes financiers et le projet de programme de stabilité, et sur l'estimation de produit intérieur brut potentiel sur laquelle repose le projet de loi de programmation des finances publiques ;
- il apprécie ex-ante la cohérence des objectifs annuels présentés par le Gouvernement par rapport à la trajectoire pluriannuelle de solde structurel définie dans la loi de programmation des finances publiques ;
- il identifie ex-post, le cas échéant, les écarts importants que font apparaître les résultats de l'année écoulée avec les objectifs de solde structurel.

Le programme 340 a été créé et placé sous la responsabilité du président du Haut Conseil des finances publiques, en application de l'article 22 de la loi organique précitée.

Le Haut Conseil des finances publiques a su acquérir une place éminente dans le débat sur les finances publiques, en travaillant avec célérité et crédibilité dans des délais restreints, encore plus resserrés dans le contexte de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Afin que le Haut Conseil devienne une référence en matière de finances publiques, en lien direct avec les administrations nationales, mais aussi européennes, avec la Commission européenne, l'année 2021 sera marquée par un renforcement de ses moyens.

Les crédits demandés pour l'année 2021 sont ainsi de 1,5 M€ en CP, dont 1,4 M€ sur les dépenses de personnel et 0,1 M€ sur les autres titres. Ces crédits, en nette progression (+1 M€) comparativement à la LFI 2020 sont destinés à financer les moyens de fonctionnement de cette institution indépendante, et notamment la rémunération des personnels qui assument les fonctions de rapporteur général, de rapporteurs généraux adjoints et de rapporteur, ainsi que le recrutement en 2021 de 5 nouveaux rapporteurs.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers

INDICATEUR 1.1

Avis rendus dans les délais

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Aucune évolution de la maquette n'est prévue pour cet exercice 2021.

OBJECTIF

1 – Contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers

Le Haut Conseil des finances publiques est chargé de rendre des avis sur les projets de textes financiers : projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques, projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale, projets de lois de finances rectificative et de financement rectificative de la sécurité sociale, programme de stabilité.

Les délais fixés au Haut Conseil par la loi organique (une semaine ou moins) sont particulièrement restreints compte tenu de la technicité de la matière traitée et nécessitent une forte réactivité des membres et du secrétariat permanent.

INDICATEUR

1.1 – Avis rendus dans les délais

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Avis rendus dans les délais	%	100	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Source des données : Haut Conseil des finances publiques.

Mode de calcul : proportion des avis rendus dans les délais légaux et réglementaires, dans le cadre des articles 12 à 18 de la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Dans le contexte de la crise sanitaire au printemps 2020, le gouvernement a saisi le Haut Conseil selon des délais particulièrement contraints et qui doivent demeurer exceptionnels.

Soucieux de contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers (lois de finances, lois de programmation des finances publiques, programmes de stabilité, etc.), le Haut Conseil s'est néanmoins organisé pour rendre systématiquement ses avis dans les délais prévus par la loi organique du 17 décembre 2012 et en amont de la présentation des projets de texte en conseil des ministres.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Haut Conseil des finances publiques	1 452 939	50 139	1 503 078	0
Total	1 452 939	50 139	1 503 078	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Haut Conseil des finances publiques	1 452 939	50 139	1 503 078	0
Total	1 452 939	50 139	1 503 078	0

Haut Conseil des finances publiques

Programme n° 340 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Haut Conseil des finances publiques	429 673	50 139	479 812	0
Total	429 673	50 139	479 812	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Haut Conseil des finances publiques	429 673	50 139	479 812	0
Total	429 673	50 139	479 812	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	429 673	1 452 939	0	429 673	1 452 939	0
Rémunérations d'activité	304 216	933 921	0	304 216	933 921	0
Cotisations et contributions sociales	124 426	514 319	0	124 426	514 319	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 031	4 699	0	1 031	4 699	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	50 139	50 139	0	50 139	50 139	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 139	50 139	0	50 139	50 139	0
Total	479 812	1 503 078	0	479 812	1 503 078	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Haut Conseil des finances publiques	1 452 939	50 139	1 503 078	1 452 939	50 139	1 503 078
Total	1 452 939	50 139	1 503 078	1 452 939	50 139	1 503 078

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021</i>	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A +	3	0	0	0	+5	0	+5	8
Total	3	0	0	0	+5	0	+5	8

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A +	0	0	0,00	5	5	1,00	+5
Total	0	0	0,00	5	5	1,00	+5

Le plafond d'emplois du programme 340 est fixé pour l'exercice 2021 à 8 ETPT en raison des 5 entrées prévues dès le premier mois de l'année.

Ces 8 ETPT représentent un coût total toutes charges incluses de 1,45 M€. Il s'agit de magistrats de la Cour des comptes ayant le statut spécifique d'auditeur au sein du Haut Conseil des finances publiques et entourant le rapporteur général.

Cette augmentation des moyens du Haut Conseil a pour objectif de renforcer ses capacités, notamment en matière de prévisions macro-économiques, et ainsi d'étendre la portée de son travail pour tirer tout le profit de son potentiel, dans le cadre du mandat qui lui est fixé par la loi organique.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2020	PLF 2021	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	3	8	0	0	0
Services régionaux	0	0	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	0	0	0	0	0
Services départementaux	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total	3	8	0	0	0

Les effectifs de la ligne "Administration centrale" correspondent aux effectifs du Haut Conseil.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Haut Conseil des finances publiques	8
Total	8

L'action unique "Haut Conseil des finances publiques" du programme 340 comprend 8 ETPT de catégorie A+.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Rémunération d'activité	304 216	933 921
Cotisations et contributions sociales	124 426	514 319
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	98 982	382 248
– Civils (y.c. ATI)	98 982	382 248
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		

Haut Conseil des finances publiques

Programme n° 340 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Autres cotisations	25 444	132 071
Prestations sociales et allocations diverses	1 031	4 699
Total en titre 2	429 673	1 452 939
Total en titre 2 hors CAS Pensions	330 691	1 070 691

FDC et ADP prévus en titre 2

La masse salariale prévisionnelle, toutes charges incluses, s'établit à 1,45 M€. Le coût moyen annuel prévisionnel 2021 hors CAS pensions s'établit à 0,13 M€ pour un ETPT.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2020 retraitée	0,28
Prévision Exécution 2020 hors CAS Pensions	0,28
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020–2021	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,00
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	0,00
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	0,76
EAP schéma d'emplois 2020	0,00
Schéma d'emplois 2021	0,76
Mesures catégorielles	0,00
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,01
GVT positif	0,01
GVT négatif	0,00
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,02
Indemnisation des jours de CET	0,00
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,01
Autres variations des dépenses de personnel	0,00
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	0,00
Total	1,07

La masse salariale HCAS prévue en 2021 (1,07 M€) connaît une forte augmentation par rapport à la LFI 2020 (0,33) qui s'explique par l'impact du schéma d'emplois 2021, du fait du recrutement de 5 rapporteurs supplémentaires dont les arrivées sont planifiées pour le début de l'année, dès le mois de janvier.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A +	152 054	179 539	166 583	127 283	149 120	137 489

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale du programme 340 est financée par le programme 164 "Cour des comptes et autres juridictions financières".

COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

Le Haut Conseil des finances publiques est installé au sein des locaux de la Cour des comptes dont les surfaces sont comptabilisées dans les documents budgétaires relatifs au programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières ». Il utilise notamment une salle de réunion pour accueillir les séances de son collègue.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
1 627	0	50 139	50 139	1 627

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
1 627	1 627 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
50 139 0	48 512 0	1 627	0	0
Totaux	50 139	1 627	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
96,76 %	3,24 %	0,00 %	0,00 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 100,0 %**01 – Haut Conseil des finances publiques**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 452 939	50 139	1 503 078	0
Crédits de paiement	1 452 939	50 139	1 503 078	0

L'intégralité des crédits du programme 340 est regroupée sur une action unique : l'action n°01 « Haut Conseil des finances publiques ». Ces crédits sont destinés à financer le fonctionnement de cette institution indépendante, et notamment la rémunération de 8 ETPT destinés à assumer les fonctions de rapporteur général, de rapporteur général adjoint et de rapporteurs. En outre, la dotation ouverte sur ce programme permet d'assurer la prise en charge des frais de déplacement des membres du Haut Conseil, les expertises, la communication des avis publics rendus par l'institution ainsi que les moyens matériels et informatiques nécessaires aux membres et au secrétariat permanent.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 452 939	1 452 939
Rémunérations d'activité	933 921	933 921
Cotisations et contributions sociales	514 319	514 319
Prestations sociales et allocations diverses	4 699	4 699
Dépenses de fonctionnement	50 139	50 139
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 139	50 139
Total	1 503 078	1 503 078

La prévision de dépenses de fonctionnement sur l'action unique du programme (0,05 M€), est la suivante :

Unités de justification	AE 2020	CP 2020	% en AE	% en CP
Expertises	31 000	31 000	62 %	62 %
Frais de déplacement	1 139	1 139	2 %	2 %
Bureautique et informatique	10 000	10 000	20 %	20 %
Autre fonctionnement courant	8 000	8 000	16 %	16 %
TOTAL	50 139	50 139	100 %	100 %

Comme le prévoit la loi organique du 17 décembre 2012, le Haut Conseil des finances publiques peut être amené, pour préparer ses travaux, à solliciter des expertises externes. Le montant prévu (31 000 €) est estimé sur la base des crédits inscrits au profit des expertises diligentées par les chambres de la Cour des comptes dans le cadre des travaux de certification des comptes.

1 139 € sont destinés à couvrir les frais de mission des membres du Haut Conseil ne résidant pas à Paris et des personnes invitées pour être auditionnées.

La bureautique et l'informatique (10 000 €) regroupent les dépenses liées au matériel informatique et à la maintenance du site internet du Haut conseil des finances publiques.

Les autres dépenses de fonctionnement courant (8 000 €) correspondent aux frais postaux, à la reprographie et aux gratifications de stagiaires.